

ANNEXE C13I

CONDITIONS DE PROMOUVABILITÉ POUR LA FILIÈRE ITRF

Listes d'aptitude des corps ITRF : conditions de promouvabilité
à remplir au 1^{er} janvier 2023

I – Les listes d'aptitude de droit commun – décret n° 84-1534 du 31 décembre 1984 modifié

LISTES D'APTITUDE	CORPS D'ORIGINE	DURÉE DE SERVICES	RÉFÉRENCES STATUTAIRES : décret n° 85-1534 du 31/12/1985 modifié
IGR	IGE	Neuf ans de services publics dont trois ans au moins en catégorie A	Article 14
IGE	ASI	Neuf ans de services publics dont trois ans au moins en catégorie A	Article 25
ASI	TECH RF	Huit ans de services publics dont trois ans au moins en catégorie B	Article 34
TECH	ATRF	Neuf ans de services publics	Article 42